## LA LOI SUR L'ASSURANCE-RÉCOLTE

LE REMBOURSEMENT AUX PROVINCES DES ACOMPTES SUR LES PRIMES D'ASSURANCE-RÉCOLTE

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture) propose: Que le bill C-129, modifiant la loi sur l'assurancerécolte, dont le comité permanent de l'agriculture a fait rapport sans proposition d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Whelan propose: Que le bill soit lu pour la 3° fois et adopté.

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, je me félicite d'avoir l'occasion de dire quelques mots au sujet du bill C-129 tendant à modifier la loi sur l'assurance-récolte. Le 29 mars, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) proposait la deuxième lecture du bill et nous assistions ensuite à un court débat qui n'a repris que le 18 avril alors que le bill fut envoyé au comité permanent de l'agriculture. Le comité a étudié le bill les mardi 5 juin et jeudi 7 juin et ce même jour l'a renvoyé sans amendement.

Le projet de loi revêt une importance considérable pour toutes les provinces parce qu'il prévoit le paiement de 50 p. 100 des primes versées aux assurés là où on ne demande pas au gouvernement fédéral de contribuer aux frais d'administration du régime provincial.

• (1710)

Les provinces attendaient avec impatience l'adoption du bill afin de pouvoir annoncer le régime et encourager les agriculteurs à y participer. En dépit du fait que les partis d'opposition avaient indiqué qu'ils ne retarderaient pas la troisième lecture, le gouvernement n'a pas donné priorité au bill et le Parlement a ajourné à la fin de juillet sans que le projet de loi ait été inscrit au Feuilleton en vue de la troisième lecture.

En conséquence, les gouvernements des trois provinces des Prairies tout au moins décidèrent de garantir les primes des agriculteurs en supposant que la loi serait adoptée. Je pense qu'il faut les en féliciter car l'œuvre du gouvernement actuelle est telle que le fait d'endosser un tel programme en supposant que le bill serait présenté en troisième lecture puis adopté, c'est comme engager un paririsqué aux courses de chevaux. Les provinces attendent maintenant avec impatience l'adoption du bill car elles sont incapables de préparer leur programme pour 1974 tant qu'il n'aura pas été adopté.

Souvent, après le 8 juin, et avant l'ajournement d'été, des questions ont été posées au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) pour savoir quand le bill serait lu pour la troisième fois à la Chambre. Malgré les promesses du ministre de présenter ce bill à la Chambre pour une troisième lecture, la Chambre s'est ajournée sans avoir étudié le bill. J'ai eu le privilège d'assister, à titre d'observateur, à la conférence fédérale-provinciale de Calgary. Le ministre de l'Agriculture s'y trouvait aussi. Je n'ai pu en croire mes oreilles lorsqu'il a déclaré que l'étude du bill était retardée par l'obstination du leader de l'opposition officielle à la Chambre.

Des voix: C'est honteux!

Une voix: Avez-vous dit cela, Gene?

M. Whelan: Certainement que je l'ai dit, et le compte rendu est là pour me donner raison.

## Assurance-récolte-Loi

M. Neil (Moose Jaw): Le compte rendu est assez explicite sur ce qui s'est passé et, à mon avis, montre bien que notre parti et les autres partis de l'opposition ont toujours été prêts.

M. Whelan: A accorder le consentement unanime? Ce n'est pas le cas et vous le savez. Vous avez eu maintes occasions de le faire.

Une voix: Vous vouliez l'adopter sans le débattre.

M. Whelan: Si vous ne l'adoptez pas, je m'en fiche. Les agriculteurs canadiens le réclament.

Une voix: Le voilà tout à coup l'ami des agriculteurs.

M. Neil (Moose Jaw): Le ministre a suffisamment l'expérience de la Chambre pour savoir que c'est le gouvernement et non les partis de l'opposition qui décident de l'ordre des travaux.

Des voix: Bravo!

M. Neil (Moose Jaw): Bien plus, l'opposition n'a pas voix au chapitre dans la détermination de l'ordre des travaux.

Des voix: Bravo!

M. Neil (Moose Jaw): Je pense que le compte rendu montre que notre parti a chaque fois été disposé à adopter rapidement la mesure en troisième lecture et que c'est sur le gouvernement que retombe la responsabilité du retard à adopter le présent projet de loi.

Des voix: Bravo!

M. Neil (Moose Jaw): Je pense qu'il est important de comprendre que la loi sur l'assurance-récolte est une loi conçue pour offrir à l'agriculteur une certaine protection contre les pertes de récolte causées par des désastres naturels. Il s'agit là d'une forme de stabilité du revenu en ce sens que cette loi garantit à l'agriculteur le remboursement d'au moins une partie des coûts de production. C'est un programme qui donne une certaine protection aux céréaliculteurs des Prairies. Mais j'aimerais faire remarquer qu'il ne s'agit pas là d'un programme qui accorde une protection ou une assurance à l'éleveur de bétail, et je recommande au ministre d'envisager d'élargir le programme afin de venir en aide aux gens qui tâchent de gagner leur vie en pratiquant l'élevage.

Il importe aussi de comprendre qu'une mesure législative sur l'assurance-récolte est simplement destinée à protéger le cultivateur advenant un désastre. C'est une mesure qui permet aux provinces d'élaborer leurs propres régimes d'assurance en ce qui a trait aux urgences à prévoir, à l'importance de la protection à donner et au montant des primes.

Je parle seulement de la Saskatchewan quand je dis qu'elle a mis sur pied un régime satisfaisant par voie législative; il en est résulté une hausse de 100 p. 100 des contrats passés entre 1972 et 1973 et une protection accrue de 29 à 139.8 millions de dollars sur la même période. Tout en voyant cette mesure d'un bon œil, je regrette, je l'ai déjà dit, qu'elle vise seulement une urgence et que, malheureusement, elle ne permette en rien d'espérer du gouvernement actuel l'élaboration d'une politique d'ensemble pour l'agriculture.